



Canadian Commercial Corporation
Corporation Commerciale Canadienne

Questions à l'intention des exportateurs sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne

Les questions suivantes doivent être posées aux exportateurs en ce qui a trait à la diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans le cadre d'une transaction de la CCC et elles peuvent être intégrées au Questionnaire de vérification préalable (QVP) (voir la directive sur l'intégrité).

Les questions sont fondées sur les exigences des Principes directeurs des Nations Unies et du Traité sur le commerce des armes de l'ONU.

Produit

1. Le produit est-il une arme ou une marchandise ou une technologie contrôlée? Une licence d'exportation canadienne ou d'un autre pays sera-t-elle nécessaire?
2. Quelle sera l'utilisation finale prévue du produit, y compris les autres utilisations possibles?
3. Les utilisations prévues ou possibles du produit présentent-elles un risque sérieux de violations des droits de la personne, en particulier dans les populations civiles?
4. Le produit peut-il être modifié après la livraison de façon à présenter un risque sérieux de violations des droits de la personne, en particulier dans les populations civiles?

Acheteur/utilisateur final

5. L'acheteur/l'utilisateur final fait-il partie des forces militaires, policières, armées ou de sécurité?
6. La société a-t-elle déjà exporté des produits semblables pour l'acheteur/l'utilisateur final? Dans l'affirmative, veuillez joindre de plus amples renseignements.
7. La société dispose-t-elle de représentants sur le terrain qui pourraient recueillir des renseignements relativement à l'utilisation du produit par les utilisateurs finaux pendant le contrat? Dans l'affirmative, ces renseignements seraient-ils communiqués à la société?

Historique du litige

8. La société, seule ou en partenariat, ou ses sociétés apparentées, actionnaires principaux ou cadres supérieurs, ont-ils déjà fait l'objet d'une enquête, été inculpés, été reconnus coupables par un quelconque tribunal ou été assujettis à des sanctions civiles ou administratives équivalentes pour des violations des droits du travail ou des droits de la personne? Dans l'affirmative, veuillez joindre de plus amples renseignements.

Gouvernance

9. Veuillez énumérer toutes les normes ou les initiatives volontaires en matière de responsabilité sociale des entreprises ou de durabilité que la société a adoptées ou approuvées (p. ex. Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, Pacte mondial des Nations Unies, Principes de l'Équateur).
10. Veuillez fournir des copies de toutes les politiques traitant des responsabilités et des attentes de la société ou de ses directeurs, agents, fournisseurs ou partenaires commerciaux relativement a) à la liberté d'association, b) au travail des enfants et au travail forcé, c) au temps de travail et au salaire minimum, d) à la non-discrimination, e) à la santé et la sécurité, f) à la gestion du risque en matière d'environnement, g) à l'usage de la force et/ou h) à tout autre droit de la personne reconnu à l'échelle internationale.
11. La société a-t-elle mis en place des mesures de contrôle et des procédures pour surveiller la mise en œuvre des politiques susmentionnées? Dans l'affirmative, veuillez joindre de plus amples renseignements.
12. La société offre-t-elle de la formation en matière de droits de la personne à ses employés et/ou tiers associés? Dans l'affirmative, veuillez joindre de plus amples renseignements.
13. La société effectue-t-elle une évaluation de la diligence raisonnable de sa chaîne d'approvisionnement pour examiner les conséquences possibles liées aux droits de la personne?

Gestion du risque

14. Au cours des trois dernières années, la société a-t-elle réalisé ou commandé des évaluations du risque ou de l'impact afin de déterminer les conséquences négatives réelles ou possibles en matière de droits de la personne découlant (i) des activités, produits ou services de la société ou (ii) des activités, produits ou

services de ses fournisseurs ou partenaires commerciaux? Dans l'affirmative, veuillez joindre de plus amples renseignements.

15. La société dispose-t-elle d'une procédure pour veiller à l'atténuation des conséquences sur les droits de la personne, à la surveillance de la mise en œuvre et à l'amélioration de la gestion du risque en matière de droits de la personne en fonction de ses évaluations des conséquences sur les droits de la personne et des observations liées à la diligence raisonnable? Dans l'affirmative, veuillez joindre de plus amples renseignements.

16. La société possède-t-elle des procédures de plaintes officielles ou tout autre mécanisme de règlement des griefs lui permettant de recevoir les plaintes relatives aux droits de la personne et de les régler? Dans l'affirmative, veuillez joindre de plus amples renseignements concernant (i) les personnes qui ont accès au mécanisme, (ii) les types de plaintes qui peuvent être gérées et (iii) les garanties quant à l'équité procédurale.

Divulgation

17. La société produit-elle des rapports publics sur sa gouvernance en matière de droits de la personne et son rendement? Dans l'affirmative, veuillez joindre tout rapport à cet effet publié au cours des trois dernières années.

Historique du document

Version originale	Version 1.0
Approbation : Nom	M. Zablocki
Approbation : Titre	Président
Approbation : Date	8 avril 2019
Suivi des modifications	
Date de la version	Résumé des modifications
Nota : Ajouter des lignes au besoin	